

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 février 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Alain GATTELET, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuël DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Grégoire DE GUIGNE.

Procurations

Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Hélène LEVA

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DETRUCHE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	: 27	Pour	:	25
Présents	: 19	Contre	:	/
Votants	: 25	Abstention	:	/

3.6. AFFAIRES FONCIÈRES – CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVEES DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC CHEMIN DU NANTET

Madame le Maire,

RAPPELLE à l'assemblée que la commune est propriétaire de diverses parcelles acquises au titre des alignements ou voiries et espaces verts et qu'il convient de régulariser le statut de ces parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

EXPOSE à l'assemblée l'article L 141-3 du Code de la voirie routière qui permet de classer dans le domaine public routier communal des voies ouvertes à la circulation générale, propriétés de la collectivité, pour lesquelles les fonctions de desserte ou de circulation n'ont pas été modifiées, et ce, sans enquête publique préalable.

PROPOSE d'incorporer les parcelles listées ci-dessous et sur les plans en annexe dans le domaine public communal :

Chemin du Nantet
D 1216 pour 183 m ² , voirie
D 1218 pour 194 m ² , voirie
D 1781 pour 37 m ² , voirie

Vu l'article L. 141-3 du code de la voirie routière concernant l'emprise du domaine public routier communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

.../...

ACCEPTÉ de classer, sans enquête publique préalable, dans le domaine public routier communal les parcelles ouvertes à la circulation, propriétés de la commune, énumérées ci-dessus et repérées sur les plans en annexe.

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre la procédure et à signer tout document nécessaire à ce classement.

PRECISE que cette délibération sera transmise :

- au service du cadastre pour mise à jour du plan cadastral par la suppression de ces numéros de parcelles.
- au service de la publicité foncière pour mise à jour du fichier immobilier.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 21 février 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

25 FEV. 2025

25 FEV. 2025



La secrétaire de séance - Nathalie DETRUCHE